



1, rue de l'Hôtel-de-Ville
Ville de Léry (Québec) J6N 1E8
Téléphone : (450) 692-6861
Télécopieur : (450) 692-6881
www.lery.ca

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-504

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le règlement en objet a été adopté le 11 juillet 2022 par le Conseil municipal de la Ville de Léry. Il est disponible au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 1, rue de l'Hôtel de Ville, Léry.

Le règlement 2022-504 décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires sert à établir les règles de contrôle et de suivi budgétaires applicables par les cadres et les employés municipaux et de déléguer certains pouvoirs afin d'assurer une meilleure gestion de la Ville et d'en améliorer l'efficacité administrative.

Conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville, situé au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Léry, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À LÉRY, ce 13^e jour du mois de juillet 2022.

Michel Morneau urb.
Directeur général et secrétaire-trésorier